

AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR LE PROJET DE RÉOLUTION SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Je, soussigné, Jeannoé Lamontagne, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois donne avis que le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.a-19.1) quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de résolution adoptée par le conseil le 13 juin 2022. Cette consultation aura lieu **le mardi 19 juillet 2022 à 17 h 00**, au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois.

Le projet de résolution a pour objet :

- La construction d'un bâtiment comprenant treize (13) unités locatives à usage commercial ou industriel ainsi que six (6) bâtiments abritant l'usage entreposage sans nuisance (mini entrepôt) ;
- L'implantation des bâtiments principaux sur le terrain ;
- La gestion du nombre de bâtiments principaux autorisés sur un même terrain ;
- L'aire de stationnement (dimensions des allées d'accès, des cases et des bandes de végétation et localisation) ;

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Une demande relative à l'une ou l'autre des dispositions visées par le projet de résolution peut provenir des personnes intéressées de la zone COIN1-1 et des zones contiguës CO1-1, AT1-5, I-401, I-402 et I-405.

Ce projet de résolution peut être consulté sur le site internet de la Municipalité au www.st-felix-de-valois.com ou à la mairie de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, située au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois, (Québec), J0K 2M0.

DONNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce douzième jour du mois de juillet deux mille vingt-deux.



Jeannoé Lamontagne
Greffier-trésorier / directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette Municipalité et en ligne sur le site internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 15 h et 17 h, le douzième jour du mois de juillet deux mille vingt-deux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce douzième jour du mois de juillet deux mille vingt-deux.



Jeannoé Lamontagne
Greffier-trésorier / directeur général